



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L' AISNE

AVIS RELATIF À CONSULTATION PUBLIQUE PROJET SCHEMA DES CARRIERES DE L' AISNE

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites de l'Aisne a élaboré un projet de schéma départemental des carrières pour l'Aisne, qui a pour objet de définir les conditions générales d'implantation des carrières dans ce département.

Conformément aux dispositions des articles R.515-3 et suivants du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a organisé une consultation du public sur ce projet, du lundi 23 décembre 2013 au lundi 24 février 2014 inclus.

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites a par suite pris en compte les observations issues de cette consultation, conduisant à adopter le 15 janvier 2015, en réunion plénière, un projet modifié de schéma départemental des carrières.

Ce projet modifié a ensuite été soumis à l'avis des autorités administratives (conseil départemental, commissions départementales de la nature, des paysages et des sites des départements voisins) et des organismes intéressés (Chambre d'agriculture, Institut National de l'Origine et de la Qualité et Centre National de la Propriété Forestière).

Les articles L.122-8 et R.122-22 du Code de l'environnement prévoient par ailleurs la mise à disposition du public des avis des autorités administratives et des organismes associés, consultés sur le projet de schéma départemental des carrières.

A cet effet une nouvelle consultation du public aura lieu du **lundi 6 juillet 2015 au jeudi 6 août 2015 inclus**.

Le public pourra prendre connaissance du projet, qui sera accompagné de ses annexes, d'une notice explicative, de l'avis émis par l'autorité environnementale et du mémoire produit en réponse à cet avis, ainsi que des avis émis par les autorités administratives et les organismes agréés, en Direction départementale des territoires de l'Aisne, 50, bd de Lyon à Laon aux heures habituelles d'ouverture. Les observations sur le projet de schéma pourront être consignées par les intéressés sur des registres ouverts à cet effet à la Direction départementale des territoires.

Le projet de schéma et tous les éléments du dossier susmentionné seront mis en ligne sur le site de la préfecture, rubrique politiques publiques/Environnement/Consultations publiques/Avis relatif au projet de schéma des carrières de l'Aisne pendant toute la durée de la consultation publique.

Des renseignements pourront être obtenus auprès des services de la DREAL, et des observations pourront leur être adressées en précisant dans l'objet du courrier « consultation du public - schéma des carrières de l'Aisne » :

Service prévention des risques

Adresse électronique : spri.dreal-picardie@developpement-durable.gouv.fr

Téléphone : 03-22-82-92-65

ou

Service nature, eau, paysage

Adresse électronique : snep.dreal-picardie@developpement-durable.gouv.fr

Téléphone : 03-22-82-90-60

Le schéma départemental des carrières sera approuvé par arrêté du Préfet de l'Aisne.

L'arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et fera l'objet d'une insertion dans un journal local diffusé dans le département.

Laon, le
Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général.

16 JUIN 2015

Bachir BAKHTI